

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

ELECTIONS SENATORIALES : Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- **Délégués :**

- PORCHEROT Jean-Philippe
- ALBERT Hans
- PITIOT Georges

- **Suppléants :**

- CHOMIENNE Jacques
- BERNE Martine
- CROZET Michaël

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2017
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : BERARDO Monique

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 8 JUIN 2017

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 8 juin 2017.

MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ECOLE : Désignation de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de reconstruction du mur de soutènement de l'école publique.
- Décide de confier les travaux à l'entreprise RIVORY.

ENSEMBLE RESTAURANT SCOLAIRE – BAR ASOCIATIF- EPICERIE ET CREATION D'UN ESPACE PUBLIC: demande de subvention au titre du Plan Régional en faveur de la ruralité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le lancement du projet de création d'un ensemble restaurant scolaire - bar associatif - épicerie et création d'un espace public aménagé.
- Décide de solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2017-2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le prix du repas à 3,55 €.
- fixe la participation financière pour le réchauffage des repas des enfants allergiques munis d'un certificat médical à 1,13 € par jour et par famille.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EN PERISCOLAIRE ANNEE 2017-2018

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre, approuve les tarifs suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	Ponctuel Euros	Une semaine à l'avance Euros
A partir de 499	0.83	0.70
De 500 à 999	1.15	0.99
De 1000 et +	1.34	1.13

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention :

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Décide la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- fait part d'un courrier de SEM concernant le taux de la taxe d'aménagement et propose de maintenir ce taux à 2%.
- informe que le Domaine de la Tour demande si la commune peut aménager les abords du restaurant rue de la Tour pour sécuriser l'accès.